

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER UNE FORMATION , DES CERTIFICATIONS....UN METIER

En ces temps de restructuration économique le métier de diagnostiqueur demeure une opportunité de reconversion professionnelle pour les salariés comme pour les indépendants.

En effet, ce métier offre l'avantage de pouvoir être abordé de différentes manières : salarié ou indépendant.

Dans votre recherche de formation vous devrez avant tout vous interroger sur la façon dont vous souhaitez exercer ce métier : indépendant, salarié dans une petite structure ou technicien pour un grand groupe de contrôle technique d'envergure nationale.

Les compétences à acquérir ne seront pas toujours les mêmes. Les formations que nous proposons sont totalement modulables et peuvent s'adapter à tous les cas de figure: reconversion, contrat de professionnalisation, travailleurs handicapés, formation avec promesse d'embauche, etc...

Nos points forts :

- Le contenu de nos formations élaboré dans le respect des textes règlementaires mais aussi dans le souci d'un apprentissage professionnel.
- Des manipulations directes sur plateformes techniques avec le formateur (gaz, électricité, ENR, chauffages, solaire, climatisation, ventilation...) et mise en situation sur site avec des professionnels.
- Des coûts de formation maîtrisés au plus juste.
- Des supports adaptés à l'apprentissage des compétences nécessaires grâce à notre connaissance des métiers pratiqués.
- L'opportunité d'accompagner à la certification nos stagiaires en diagnostic immobilier, grâce à notre partenaire **ABCIDIA CERTIFICATION**.

-Depuis le 31 janvier 2014, parution au journal officiel, l'implication d'ABCIDIA dans la formation professionnelle à permis la reconnaissance nationale du cycle métier complet « Apprendre le métier de diagnostiqueur immobilier ».

Enregistré au Répertoire National des certifications Professionnelles (Arrêté du 20 janvier 2014), cette validation par un diplôme de titre III bac+2 reconnu par l'état, validera les prés requis demandés concernant la certification DPE et valorisera les compétences de nos futurs diagnostiqueurs.

Un certain nombre de diagnostics nécessitent de la part du technicien d'être **certifié** pour pouvoir les réaliser (**Amiante, Plomb, Termites, DPE, Gaz, Electricité**) : nos formations vous assurent la réussite aux examens de certification quel que soit l'organisme certificateur que vous choisirez (il en existe 12).

N'hésitez pas à nous interroger, nous chercherons et trouverons avec vous suivant vos besoins la **meilleure formule au meilleur coût** pour vos formations et vos certifications.

D'une part nos contacts privilégiés avec le **pôle emploi**, les **conseils régionaux** et les différents organismes financeurs (**OPCA, AGEFIP**, etc..) vous assurent un montage optimisé de votre dossier et vous garantissent de pouvoir profiter pleinement de vos droits à la formation dans le cadre des **DIF et FONGECIF**.

D'autre part nous sommes en relation permanente avec la plupart des acteurs de ce métier (**diagnostiqueurs indépendants, réseaux de franchises et cabinets de recrutement spécialisés**) et nous pouvons proposer des mises en relation avec des employeurs futurs.

Hervé POGAM

Fondateur d'ABCIDIA formation